

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

SC12422

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-quatrième session ordinaire**

**20 - 24 juin 2014**

**Malabo (Guinée Équatoriale)**

**EX.CL/850(XXV)**

Original : Français

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE CENTRE DE L'UNION  
AFRICAINNE POUR LA RECONSTRUCTION ET  
LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT**

## RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE CENTRE DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT

### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application des décisions pertinentes des organes délibérants de l'Union africaine (UA) sur la création du Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (Centre de l'UA pour la RDPC), afin de faciliter les délibérations du Conseil exécutif sur la question. Le rapport rappelle les délibérations et décisions antérieures du Conseil sur cette question, et fournit une mise à jour sur les développements récents y relatifs. Il se conclut par des observations sur la voie à suivre.

### II. CONTEXTE

2. Le Conseil se souviendra, que, lors de sa 16<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2011, la Conférence de l'Union, à travers la décision Assembly/AU/Dec.351 (XVI), a salué la proposition faite par l'Égypte de créer un Centre de l'UA pour la RDPC. La Conférence a demandé à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement de l'Égypte, de réaliser une étude sur les objectifs, la structure, les incidences financières et l'emplacement du Centre, et d'en faire rapport à la Conférence.

3. Dans le cadre du suivi de cette décision, la Commission a soumis le rapport EX.CL/711 (XX) à la 20<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil exécutif, tenue à Addis Abéba, du 23 au 27 janvier 2012. Outre un point de situation sur le Cadre d'action de l'UA pour la RDPC et son état de mise en œuvre, le rapport a traité des questions suivantes relatives à la création du Centre pour la RDPC:

- (i) objectifs et rôle: il a été proposé que le Centre focalise son action sur la sensibilisation, le développement du savoir et le renforcement des compétences; la promotion de mécanismes institutionnels durables pour la reconstruction post-conflit; la réalisation de recherches et la documentation des enseignements tirés d'expériences sur le terrain; la formation et l'échange d'expériences et d'expertise; le renforcement des complémentarités et de la coordination entre les acteurs engagés dans le processus de la RDPC; l'élaboration de viviers d'experts africains sur les différents aspects de la RDPC en Afrique; et la mobilisation des ressources;
- (ii) structure: il a été proposé que, dans une phase initiale, le Centre ait un personnel limité de sept personnes, avant d'être progressivement renforcé, en fonction des besoins et des ressources disponibles;
- (iii) emplacement: il a été proposé que le Centre soit basé au Caire, pour tirer avantage des capacités, des infrastructures et de l'expertise de l'Égypte dans le domaine de la RDPC;

- (iv) financement et budget: le budget total proposé pour une année s'élevait à environ 1,4 million de dollars, pour couvrir les frais de fonctionnement et les programmes, l'Égypte s'étant engagée à apporter un soutien en nature équivalent à 250.000 dollars américains pour la phase initiale de l'opérationnalisation du Centre pour la RDPC, y compris un immeuble pour les bureaux du Centre. Il a été proposé que, pendant les trois premières années, le Centre soit exclusivement financé par des ressources extrabudgétaires fournies par les États membres et les partenaires internationaux de l'UA.

4. Le rapport a conclu en soulignant qu'avec les progrès réalisés dans le règlement des situations de conflit sur le continent, il était devenu urgent d'intensifier les efforts de reconstruction post-conflit et de veiller à ce que l'Afrique joue pleinement le rôle qui doit être le sien, en gardant à l'esprit que fondamentalement la reconstruction post-conflit est un processus politique. À cet égard, il a été souligné que la création du Centre de l'UA pour la RDPC contribuerait considérablement au renforcement des capacités de la Commission à relever les défis qui se posent.

5. C'est dans ce contexte que le Conseil exécutif a adopté la décision EX.CL/DEC.687 (XX) dans laquelle il a pris note du rapport; noté avec satisfaction la contribution de l'Égypte à la réalisation de l'étude; s'est félicité des offres de l'Égypte et de l'Ouganda d'abriter le Centre, et a recommandé à ces deux États membres d'entreprendre des consultations en vue de trouver une solution amiable sur le lieu d'établissement du Centre. Le Conseil exécutif a souligné la nécessité d'une réflexion générale sur la question de la répartition équitable des institutions et des structures de l'UA dans les différentes régions du continent.

6. Lors de la 21<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil exécutif, tenue à Addis Abéba, du 9 au 13 juillet 2012, la Commission a soumis un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la décision Assembly/AU/Dec.351 (XVI) - [Document EX.CL/738(XXI)]. Dans ce rapport, la Commission a rendu compte des principaux développements intervenus depuis janvier 2012. Il s'agit notamment des éléments ci-après:

- les consultations entreprises par la Commission avec les Missions permanentes de l'Égypte et de l'Ouganda auprès de l'UA, afin d'encourager les deux pays à accélérer leurs consultations en vue de trouver une solution amiable sur la question du lieu d'emplacement du Centre, conformément à la décision du Conseil exécutif;
- la note verbale adressée, le 2 mai 2012, par la Mission permanente de l'Ouganda à la Commission, transmettant un document énonçant dans le détail la proposition du Gouvernement ougandais sur la création du Centre de l'UA pour la RDPC, y compris des observations sur les objectifs et la structure du Centre, la justification de la candidature de l'Ouganda pour abriter le Centre, l'emplacement proposé du Centre à Jinja, près de la source du Nil Blanc, avec une description des installations disponibles et d'autres avantages

complémentaires, ainsi que sur le budget, y compris la mise à disposition de bureaux et d'autres installations connexes; et

- la note verbale adressée, le 21 juin 2012, à la Commission par la Mission permanente d'Égypte, dans laquelle ce pays a souligné que, bien que l'offre faite par l'Ouganda pour accueillir le Centre soit intervenue très tardivement, l'Égypte, dans un esprit de coopération et de compréhension, s'est félicitée de la décision EX.CL/Dec.687 (XX) donnant plus de temps aux consultations en vue de parvenir à un consensus, réaffirmé sa volonté de commencer à travailler immédiatement avec la Commission pour la création effective du Centre, y compris en aidant à la mobilisation des ressources nécessaires et en mettant à disposition des locaux, et mis en évidence les infrastructures de pointe de l'Égypte, ainsi que sa contribution au renforcement de l'Architecture continentale de paix et de sécurité.

7. Dans ses observations, le rapport a encouragé l'Égypte et l'Ouganda à accélérer leurs consultations, et a exprimé la volonté de la Commission à aider les deux pays et à explorer avec eux les options qui pourraient être envisagées. Le rapport a suggéré la création d'institutions satellites situées dans d'autres régions du continent et reliées au Centre, indépendamment de l'emplacement de son siège. Ces institutions satellites, qui feraient partie du Centre de l'UA pour la RDPC, se spécialiseraient dans des domaines spécifiques relevant du mandat du Centre. À cet égard, le rapport a souligné qu'avec sa capacité limitée en personnel, l'efficacité du Centre dépendra largement de la qualité des relations qu'il établira avec les institutions compétentes à travers le continent.

8. Pour sa part, le Conseil exécutif a adopté la décision EX.CL/Dec.710 (XXI), dans laquelle il a pris note du rapport intérimaire et encouragé, une fois encore, l'Égypte et l'Ouganda à accélérer leurs consultations, tel que précédemment demandé par le Conseil exécutif, afin de parvenir à une solution amiable en ce qui concerne l'emplacement du Centre. Le Conseil exécutif a rappelé le mandat assigné au Centre, qui devrait collaborer étroitement avec d'autres centres de recherche et institutions similaires en Afrique pour maximiser son impact, y compris des institutions satellites basées dans d'autres régions et ayant des liens avec le Centre. Le Conseil exécutif a demandé à la Commission d'aider les deux pays à finaliser ces consultations avant sa prochaine session ordinaire et de lui soumettre, le cas échéant, des propositions sur la voie à suivre. Dans l'intervalle, le Conseil a demandé à la Commission de poursuivre ses efforts en vue de la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en place opérationnelle du Centre de l'UA pour la RDPC, ainsi que de finaliser les modalités de financement du Centre et sa structure, comme demandé dans la décision EX.CL/Dec.687(XX).

### **III. NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS RELATIFS AU CENTRE DE L'UA POUR LA RDPC**

9. Afin d'aider les deux pays à parvenir à un consensus sur l'emplacement du Centre, la Commission a dépêché, du 12 au 15 février 2013, une mission en Ouganda. La mission a été entreprise en réponse à l'invitation des autorités ougandaises demandant à la

Commission d'inspecter les installations offertes et d'interagir avec les autorités ougandaises.

10. La mission a inspecté les installations offertes par l'Ouganda pour abriter le Centre. Celles-ci sont situées au Centre de la Capacité de déploiement rapide de l'Ouganda (URDCC) à Jinja, à environ 73 kilomètres de Kampala, qui abrite également le Centre de formation conceptuelle pour les opérations de maintien de la paix et les activités post-conflit, ainsi que le Centre national d'alerte rapide. Des explications ont également été apportées à la mission sur une installation complémentaire au Collège national de défense de Lugazi, qui appuierait le Centre au cours de sa phase de lancement. L'URDCC, qui offre des installations optimales pour les bureaux et des facilités en termes de technologies de l'information et de la communication, a indiqué disposer de 10 autres hectares de terrain supplémentaire pour abriter de futurs bureaux et construire des logements.

11. La mission a également tenu des réunions au Ministère des Affaires étrangères, où elle a rencontré le Ministre des Affaires étrangères et celui en charge des Secours et de la Préparation aux Catastrophes, ainsi que d'autres hauts responsables, y compris le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'UA et un représentant du Cabinet du Premier ministre. Au cours de cette interaction, les autorités ougandaises ont souligné l'importance cruciale de la reconstruction post-conflit; rappelé la contribution de l'Ouganda aux opérations de soutien à la paix de l'UA; et mis l'accent sur l'expérience de leur pays dans la gestion des conflits internes, la reconstruction réussie de régions affectées par des crises et la réhabilitation des communautés concernées. Les autorités ougandaises ont également souligné que leur pays n'abritait aucune institution de l'UA, et que la situation géographique centrale de l'Ouganda en faisait un lieu idéal pour l'emplacement du Centre, le rendant ainsi accessible à partir de toutes les régions du continent africain.

12. Les autorités ougandaises ont également apporté des précisions sur leur contribution à la création du Centre. Celle-ci inclurait un soutien financier et en nature pour une période initiale de trois (3) ans, ainsi que la mise à disposition de ressources humaines. À cet égard, les autorités ougandaises ont indiqué disposer de personnels civils, militaires et de police expérimentés dont les compétences faciliteraient grandement le démarrage du Centre.

13. La mission a souligné le caractère extrêmement utile et productif des discussions avec les autorités ougandaises. Elle a pris bonne note des nombreux aspects mis en relief par le Gouvernement ougandais dans l'articulation de sa position et la présentation des principaux éléments à prendre en considération pour la détermination de l'emplacement du Centre envisagé de l'UA pour la RDPC.

#### **IV. OBSERVATIONS**

14. La Commission prend note avec satisfaction de l'intérêt que la création du Centre de l'UA pour la RDPC a suscité auprès des États membres. La reprise récente de la violence du Soudan du Sud et en République centrafricaine souligne la nécessité urgente d'intensifier les efforts de reconstruction post-conflit et de consolidation de la paix. La

Conférence de solidarité africaine (CSA), qui s'est tenue à Addis Abéba, le 1<sup>er</sup> février 2014, dans le cadre de l'Initiative de solidarité africaine (ISA), afin de mobiliser, auprès des États membres, des ressources en faveur des pays sortant de conflit, vise à tirer profit de cette bonne volonté pour faire avancer la mise en œuvre du Cadre d'action de l'UA pour la RDPC. La Commission voudrait saisir l'occasion de ce rapport pour réitérer sa gratitude aux pays qui ont fait des annonces de contributions financières et en nature au cours de la CSA et encourager les autres États membres à suivre cet exemple.

15. L'Ouganda et l'Égypte devraient être félicités pour avoir mis à disposition des installations et d'autres formes de soutien pour l'opérationnalisation du Centre de l'UA pour la RDPC. Il est essentiel que les deux pays accélèrent leurs consultations et parviennent à une solution amiable sur la question de l'emplacement du Centre. La Commission est disposée à continuer à les aider à cette fin. La prise d'autres mesures par la Commission, tel que demandé par le Conseil exécutif, y compris l'élaboration de propositions sur des aspects spécifiques de la création du Centre, l'accélération de la mobilisation des ressources et la réalisation d'autres tâches connexes, dépendra de la décision finale sur la question du siège du Centre.

16. La Commission voudrait souligner que dans la recherche d'une solution à cette question, et afin de tirer pleinement avantage des installations offertes par l'Égypte et l'Ouganda, il serait avisé d'envisager la possibilité de la co-localisation du siège du Centre au Caire et à Jinja. Chaque composante se spécialiserait dans un domaine spécifique: la recherche, la documentation des enseignements tirés et la sensibilisation, d'une part; le renforcement des capacités, la formation, l'échange d'expériences et d'expertise, la planification, le suivi et l'évaluation des projets, de l'autre. Le Centre et ses deux composantes seraient soutenus par des institutions satellites sur le continent, sur la base de leurs avantages comparatifs respectifs.

2014

# Report of the Commission on the operationalization of an African centre on post conflict reconstruction and development

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4578>

*Downloaded from African Union Common Repository*